



AR09041SAFSL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

ARRÊTÉ du 16 juin 2009

modifiant l'arrêté du 27 mai 2009 fixant la liste nationale d'aptitude aux fonctions de médecin-conseil du contrôle médical des régimes agricoles de protection sociale au titre de l'année 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural, notamment son article D.723-143 et suivants ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 1998 modifié fixant les conditions d'inscription sur les listes d'aptitude prévues aux articles D 723-143, D 723-145 et D 723-146 du code rural ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2009 fixant la liste nationale d'aptitude aux fonctions de médecin-conseil du contrôle médical des régimes agricoles de protection sociale au titre de l'année 2009 ;

Vu l'avis émis par le médecin-conseil national,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté du 27 mai 2009 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin-conseil du contrôle médical des régimes agricoles de protection sociale :

- au titre de l'article 8 de l'arrêté du 14 décembre 1998 susvisé, les candidats ayant quitté les services de contrôle médical de la mutualité sociale agricole depuis cinq ans au plus dont les noms suivent :

Docteur	Martine	BINOIS
Docteur	Martial	JULLIEN

Article 2 : Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques au ministère de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 16 juin 2009

P/Le ministre de l'agriculture et de la pêche

Le Directeur des affaires financières,
sociales et logistiques
François de la GUÉRONNIÈRE